

**le 25 juillet 2011**

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 SG 67** Signature d'une convention annuelle avec l'association Crescendo pour l'attribution d'une subvention.

**Mme Fatima LALEM, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits du citoyen dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 28 juin 2011, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Crescendo ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fatima LALEM au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Crescendo, Centre Social et Culturel La Maison du Bas Belleville 126 Bd de Belleville 75020 Paris pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Crescendo (D00294 – 9608 – 2011\_01678).

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, Fonction 020, sous fonction 2, ligne VF02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.